

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
SEINE-SAINT-DENIS
93320

COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la Séance du lundi 11 avril 2022

°_°_°_°_°

L'an deux mille vingt-deux, le **11 avril à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune des Pavillons-sous-Bois légalement convoqué le 04 avril 2022 s'est assemblé à la Salle Mozart de l'Espace des Arts sous la présidence de **Mme Katia COPPI, Maire**, lequel a désigné **M. Mamadou Macinanké DIALLO**, Secrétaire de Séance.

Présents :

MME KATIA COPPI, M. YVON ANATCHKOV, M. MARC SUJOL, MME ANNICK GARTNER, M. PATRICK SARDA, MME FRANÇOISE RAYNAUD, M. SERGE CARBONNELLE, MME SABRINA ASSAYAG, MME ANNE-MARIE LEPAGE, M. JACKIE SIMONIN, MME MARTINE BERJOT, MME BRIGITTE SLONSKI, MME CHANTAL TROTTET, M. NICOLAS MARTIN, MME PATRICIA CHABAUD, M. XAVIER CONABADY, MME CATHERINE LOOTVOET, MME ANISSA MEZZI, M. CEDRIC GINJA, M. JEAN-MARC AYDIN, M. YOHAN NONOTTE, M. MAMADOU MACINANKE DIALLO, M. BERNARD DENY, M. JEAN-FRANÇOIS CHLEQ, MME JENNY LEBARD, M. LIONEL DESLANDES

Conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, la majorité des **35** Membres en exercice du Conseil municipal étant présente ce dernier peut valablement délibérer.

Absents excusés avec Mandats :

Mme Christine GAUTHIER donne pouvoir à Mme Chantal TROTTET, Mme Geneviève SIMONET donne pouvoir à M. Yvon ANATCHKOV, Mme Thérèse HOUET donne pouvoir à Mme Annick GARTNER, Mme Patricia CORN donne pouvoir à M. Marc SUJOL, M. Philippe DALLIER donne pouvoir à Mme Katia COPPI, Mme Mélanie PRUNOT donne pouvoir à Mme Anissa MEZZI, Mme Sandrine CALISIR donne pouvoir à M. Bernard DENY, M. Kamel GHANES donne pouvoir à M. Cédric GINJA, Mme Astrid GUILLOIS donne pouvoir à M. Yohan NONOTTE

Absents excusés :

Absents :

Administration :

M. BOMBIERO, Directeur de Cabinet
Mme VILLETARD, Directrice Générale Adjointe des Services
M. POLLET, Directeur des Finances
Mme MASOOD, Secrétaire

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour et soumet à l'approbation du Conseil municipal, le procès-verbal de la séance du 7 mars 2022.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 7 mars 2022 :

35 votants – Vote à la Majorité
32 Pour – 3 Contre (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

2022.00024 - Présentation de l'état relatif aux indemnités de toute nature des élus municipaux

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Adopte à l'Unanimité

PREND ACTE de la présentation de l'état relatif aux indemnités de toute nature des élus municipaux ci-annexé.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique de Bondy et affichée en mairie.

2022.00025 – Budget « Ville » 2022 - Approbation du budget primitif 2022

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Adopte à la Majorité
31 Pour – 4 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR, Mme LEBARD)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 6 871 975,00 €
35 votants – Adopte à la Majorité
31 Pour – 4 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR, Mme LEBARD)
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 19 970 000,00 €
35 votants – Adopte à la Majorité
31 Pour – 4 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR, Mme LEBARD)
- Chapitre 014 – Atténuation de produits : 893 661,00 €
35 votants – Adopte à la Majorité
31 Pour – 4 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR, Mme LEBARD)
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 3 027 835,00 €
35 votants – Adopte à l'Unanimité
- Chapitre 66 – Charges financières : 112 722,00 €
35 votants – Adopte à la Majorité
31 Pour – 4 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR, Mme LEBARD)
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 304 665,00 €
35 votants – Adopte à la Majorité
34 Pour – 1 Abstention (Mme LEBARD)
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 1 890 836,00 €
35 votants – Adopte à l'Unanimité

- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 1 408 000,00 €
35 votants – Adopte à l'Unanimité

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

- Chapitre 013 – Atténuations de charges : 162 700,00 €
35 votants – Adopte à l'Unanimité
- Chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses : 3 316 756,00 €
35 votants – Adopte à la Majorité
32 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)
- Chapitre 73 – Impôts et taxes : 24 827 385,00 €
35 votants – Adopte à la Majorité
32 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)
- Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 4 431 458,00 €
35 votants – Adopte à l'Unanimité
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 609 662,00 €
35 votants – Adopte à la Majorité
32 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 1 046 275,00 €
35 votants – Adopte à l'Unanimité
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 85 458,00 €
35 votants – Adopte à l'Unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 558 525,00 €
35 votants – Adopte à la Majorité
31 Pour – 4 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR, Mme LEBARD)
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 3 994 806,00 €
35 votants – Adopte à l'Unanimité
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 2 206 000,00 €
35 votants – Adopte à l'Unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 1 156 313,00€
35 votants – Adopte à la Majorité
31 Pour – 4 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR, Mme LEBARD)
- Chapitre 45 – Opérations pour comptes de tiers : 30 000,00 €
35 votants – Adopte à l'Unanimité
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 85 458,00 €
35 votants – Adopte à l'Unanimité

- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 694 999,00€
35 votants – Adopte à l’Unanimité

SECTION D’INVESTISSEMENT – RECETTES D’EQUIPEMENT

- Chapitre 13 – Subventions d’investissement reçues : 147 268,00 €
35 votants – Adopte à l’Unanimité
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 2 941 498,00€
35 votants – Adopte à la Majorité
31 Pour – 4 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR, Mme LEBARD)

SECTION D’INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES

- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 1 546 000,00€
35 votants – Adopte à l’Unanimité
- Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 67 500,00 €
35 votants – Adopte à l’Unanimité
- Chapitre 45 – Opérations pour comptes de tiers : 30 000,00 €
35 votants – Adopte à l’Unanimité
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 1 890 836,00 €
35 votants – Adopte à la Majorité
32 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)
- Chapitre 040 – Opérations d’ordre de transfert entre section : 1 408 000,00 €
35 votants – Adopte à l’Unanimité
- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 694 999,00€
35 votants – Adopte à l’Unanimité

APPROUVE le Budget Primitif à **43 205 795,00 €** tant en recettes qu’en dépenses.

FIXE à **1 890 836,00 €** le virement de la section de fonctionnement à la section d’investissement.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique de Bondy et affichée en mairie.

2022.00026 - Budget «Ville» 2022 - Vote des taux de fiscalité directe locale

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

35 votants – Adopte à la Majorité

32 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

FIXE ainsi qu’il suit, les taux de fiscalité directe locale 2022 :

- Taxe sur le foncier bâti **36,53 %**
- Taxe sur le foncier non bâti **30,96 %**

PREND ACTE de l’application d’un taux de taxe d’habitation sur les résidences secondaires figé sur son niveau de 2019, soit 24,12%, conformément à la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique de Bondy et affichée en mairie.

2022.00027 - Garantie d'emprunt accordée à SEQENS SOCIETE ANOMNYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE pour l'acquisition en VEFA de 32 logements situés au 159 Avenue Aristide Briand

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Adopte à l'Unanimité

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 136 314,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°129 302, constitué de six lignes du prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

APPORTE sa garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de réservation de logements en contrepartie d'une garantie communale d'emprunt – programme de 32 logements situés 159 avenue Aristide Briand aux Pavillons-sous-Bois.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique de Bondy et affichée en mairie.

2022.00028 - Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) - Année 2022

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Adopte à l'Unanimité

DÉCIDE d'allouer, pour l'année 2022, une subvention de 755 000,00 € (sept cent cinquante-cinq mille euros) au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

DIT que cette dépense est inscrite au budget de la Ville.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le trésorier principal et affichée en mairie.

2022.00029 - Attribution d'une subvention à l'association pavillonnaise pour la jeunesse et la culture (A.P.J.C) - Année 2022

Lecture de la délibération par Mme MEZZI

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Adopte à l’Unanimité

DÉCIDE d'allouer, pour l'année 2022, une subvention de 284 103,00 € (deux cent quatre-vingt-quatre mille cent trois euros) à l'Association Pavillonnaise pour la Jeunesse et la Culture (A.P.J.C.).

DIT que cette dépense est inscrite au budget de la ville.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique de Bondy et affichée en mairie.

2022.00030 - Attribution d'une subvention à l'association Accompagnement scolaire des Pavillons (A.S.P) - Année 2022

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Adopte à l’Unanimité

DÉCIDE d'allouer, pour l'année 2022, une subvention de 102 109,00 € (cent deux mille cent neuf euros) à l'association « Accompagnement Scolaire des Pavillons » (A.S.P.).

DIT que cette dépense est inscrite au budget de la Ville.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique de Bondy et affichée en mairie.

2022.00031 - Attribution d'une subvention à l'association Espace des Arts - Année 2022

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Adopte à l’Unanimité

DÉCIDE d'allouer, pour l'année 2022, une subvention de 302 331,00 € (Trois cent deux mille trois cent trente et un euros) à l'association « Espace des Arts »

DIT que cette dépense est inscrite au budget de la ville.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique de Bondy et affichée en mairie.

2022.00032 - Attribution d'une subvention au Club Yvonne de Gaulle - Année 2022

Lecture de la délibération par Mme RAYNAUD

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Adopte à l'Unanimité

DÉCIDE d'allouer, pour l'année 2022, une subvention de 112 477,00 € (Cent douze mille quatre cent soixante-dix-sept euros) au Club Yvonne de Gaulle.

DIT que cette dépense est inscrite au budget de la ville.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique de Bondy et affichée en mairie.

2022.00033 - Attribution d'une subvention au Stade de l'Est Pavillonnais (S.E.P) - Année 2022

Lecture de la délibération par M. NONOTTE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Adopte à l'Unanimité

DÉCIDE d'allouer, pour l'année 2022, une subvention de 219 778,00 € (deux cent dix-neuf mille sept cent soixante-dix-huit euros) au Stade de l'Est Pavillonnais (S.E.P).

DIT que cette dépense est inscrite au budget de la ville.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique de Bondy et affichée en mairie.

2022.00034 - Attribution d'une subvention au Stade de l'Est Pavillonnais Judo (S.E.P Judo) - Année 2022

Lecture de la délibération par M. NONOTTE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Adopte à l'Unanimité

DÉCIDE d'allouer, pour l'année 2022, une subvention de 35 000,00 € (trente-cinq mille euros) au Stade de l'Est Pavillonnais Judo (S.E.P Judo).

DIT que cette dépense est inscrite au budget de la ville.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique de Bondy et affichée en mairie.

2022.00035 - Attribution d'une subvention à la Mission locale pour l'Emploi Gagny - Villemomble - les Pavillons-sous-Bois - Année 2022

Lecture de la délibération par Mme TROTTET

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

35 votants – Adopte à l'Unanimité

DÉCIDE d'allouer, pour l'année 2022, une subvention de 40 000,00 € (quarante mille euros) à la Mission Locale pour l'Emploi Gagny - Villemomble - Les Pavillons-sous-Bois.

DIT que cette dépense est inscrite au budget de la ville.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique de Bondy et affichée en mairie.

2022.00036 - Attribution de subventions à diverses associations - Année 2022

Lecture de la délibération par M. NONOTTE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

35 votants – Adopte à la Majorité

33 Pour – 2 Abstentions (Mme LEPAGE, Mme SLONSKI)

DÉCIDE d'allouer, pour l'année 2022, à diverses associations un montant global de 50 680,00 € (cinquante mille six cent quatre-vingt euros) répartis comme suit :

ASSOCIATIONS	OBJECTIF PRINCIPAL POURSUIVI	SUBVENTIONS
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTES (A.I.P.E.I.)	La création d'établissements destinés à accueillir des enfants, adolescents et adultes déficients intellectuels	1 500,00 €
AMICALE DES MEDAILLES ET DECORES DU TRAVAIL DE LA SEINE-SAINT-DENIS	Améliorer les conditions d'attribution à la médaille d'honneur du travail	150,00 €
AQUASPORT	- Promouvoir l'Aqua-forme (Aquagym) et la natation	360,00 €
ASSOCIATION DE JUMELAGE BRACKLEY	- Nouer des relations culturelles et sportives avec la ville de Brackley	1 500,00 €
ASSOCIATION DE JUMELAGE BRAGANCE	- Nouer des relations culturelles et sportives avec la ville de Bragance	3 000,00 €
ASSOCIATION FRANCO-ALLEMANDE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS	- Nouer des relations culturelles et sportives avec la ville de Münstermaifeld	3 000,00 €
ASSOCIATION DE JUMELAGE ECIIJA	- Nouer des relations culturelles et sportives avec la ville de Ecija	3 000,00 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS DE SEINE-SAINT-DENIS	- Apporter une écoute et un soutien moral - Informer et défendre leurs droits auprès des pouvoirs publics - Sensibiliser les familles sur les conséquences du veuvage	160,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DES NAGEURS DU RAINCY	Enseignement de la natation pour tout public (loisirs, compétitions)	250,00 €
CHORALE ATOUT CHOEUR	Répétitions de chants par choristes amateurs	200,00 €
DOUCE GYM	Exercices, renforcement capital santé	330,00 €

ASSOCIATIONS	OBJECTIF PRINCIPAL POURSUIVI	SUBVENTIONS
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE (F.N.A.C.A.)	Défendre les droits matériels et moraux de tous ceux ayant pris part à la guerre d'Algérie et aux combats du Maroc et de Tunisie	245,00 €
GROUPEMENT D'ENTRAIDE DU PERSONNEL COMMUNAL (G.E.P.C.)	Développer la solidarité au sein des membres du personnel communal	19 600,00 €
HORIZON CANCER	Soutien moral et financier, aides administratives et juridiques aux personnes atteintes du cancer	1 020,00 €
HOTEL SOCIAL 93	Acteur de l'action sociale	510,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE – Comité Départemental de Seine-Saint-Denis	Sensibilisation au risque routier destinée à l'ensemble de la population	405,00 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS – Comité des Pavillons-sous-Bois	Devoir de mémoire et transmission aux jeunes	245,00 €
PHOTO-CLUB PAVILLONNAIS	- Expositions « Grand Format » et expositions de « la Semaine de la Photo » - Programme de formations	2 000,00 €
POMPIERS DE CLICHY-SOUS-BOIS	Secourir et sauver des vies	200,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	Association d'aide humanitaire	9 000,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	Association d'aide humanitaire	205,00 €
SOCIETE HISTORIQUE DU RAINCY ET PAYS D'AULNOYE	Recherche de documents historiques, constitution d'archives sur le Raincy et ses environs, organisation d'expositions	750,00 €
UNION FRANÇAISE DES ANCIENS COMBATTANTS (U. F. A. C.)	Défendre les intérêts moraux et matériels des combattants et de victimes de guerre	1 700,00 €
DDEN (DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE)	Inspection des écoles publiques et privées (<i>locaux / vie scolaire</i>)	150,00 €

AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement de ces subventions.

DIT que cette dépense est inscrite au budget de la ville.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique de Bondy et affichée en mairie.

2022.00037 - Attribution d'une subvention au collège Eric Tabarly - Année 2022

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Adopte à l'Unanimité

DÉCIDE d'allouer, pour l'année 2022, une subvention de 3 900 € (trois mille neuf cents euros) au collège Eric Tabarly.

DIT que cette dépense est inscrite au budget de la Ville.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique de Bondy et affichée en mairie.

2022.00038 - Attribution d'une subvention au collège Anatole France - Année 2022

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Adopte à l'Unanimité

DÉCIDE d'allouer, pour l'année 2022, une subvention de 3 900 € (trois mille neuf cents euros) au collège Anatole France.

DIT que cette dépense est inscrite au budget de la Ville.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique de Bondy et affichée en mairie.

2022.00039 - Convention régissant le portage des repas au « Patio » avec VYV CARE ILE-DE-FRANCE à compter du 1^{er} janvier 2022

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Adopte à l'Unanimité

APPROUVE les termes de la convention régissant le portage des repas assuré par le service des restaurants communaux au « Patio » avec VYV CARE Ile-de-France.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous les actes y afférents.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique de Bondy et affichée en mairie.

2022.00040 - Convention d'objectifs et de financement « Prestation de service unique » (PSU) avec la Caisse d'allocations familiales pour la crèche Les berceaux de l'Ourcq

Lecture de la délibération par Mme GARTNER

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Adopte à l'Unanimité

DECIDE, pour assurer la continuité des paiements de la prestation de service unique, d'approuver la nouvelle convention d'objectifs et de financement n°22-036 de la Caisse d'allocations familiales pour la crèche les Berceaux de l'Ourcq.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférents.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique de Bondy et affichée en mairie.

2022.00041 - Convention d'objectifs et de financement « Prestation de service unique » (PSU) avec la Caisse d'allocations familiales pour le multi accueil A Petits Pas

Lecture de la délibération par Mme GARTNER

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Adopte à l'Unanimité

DECIDE pour assurer la continuité des paiements de la prestation de service unique, d'approuver la nouvelle convention d'objectifs et de financement n° 22-034 de la Caisse d'allocations familiales pour le multi-accueil A Petits Pas.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférents.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique de Bondy et affichée en mairie.

2022.00042 - Convention d'objectifs et de financement « Prestation de service unique » (PSU) avec la Caisse d'allocations familiales pour le multi accueil Les Petits Voyageurs

Lecture de la délibération par Mme GARTNER

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Adopte à l'Unanimité

DECIDE, pour assurer la continuité des paiements de la prestation de service unique, d'approuver la nouvelle convention d'objectifs et de financement n° 22-035 de la Caisse d'Allocations Familiales pour le multi-accueil Les Petits Voyageurs.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférents.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique de Bondy et affichée en mairie.

2022.00043 - Approbation du règlement de la Bibliothèque Municipale

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**35 votants – Adopte à la Majorité****32 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)****APPROUVE** le nouveau règlement de la bibliothèque municipale.**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et affichée en mairie.**2022.00044 - Avantages en nature accordés au personnel communal - Année 2022**

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**35 votants – Adopte à l'Unanimité****FIXE** l'attribution des logements communaux comme suit :Liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service :

Emploi	Logement	Catégorie	Type	Surface
Gardien du groupe scolaire Fischer / Pierre Brossolette	4-6 allée Pierre Brossolette	Pavillon	T4	80 m ²
Gardien du Conservatoire	77-79 allée Danielle Casanova	Appartement	T3	60 m ²
Agent du Centre Technique Municipal	1 allée Marcelin Berthelot	Appartement	T3	81 m ²
Agent du Centre Technique Municipal	1 allée Marcelin Berthelot	Pavillon	T3	76 m ²
Gardien de l'Ecole Marguerite Léopold	97 avenue Aristide Briand	Appartement	T3	70 m ²
Gardien Ecole Robillard	6-8 allée Robillard	Appartement	T6	90 m ²
Gardien du groupe scolaire Jules Verne	3-5 avenue Georges Pompidou	Appartement	T4	80 m ²
Conservateur du Cimetière	1 allée Louis XIV	Pavillon	T3	49 m ²
Gardien de l'Ecole Jean Macé	53 avenue Aristide Briand	Pavillon	T4	122 m ²
Gardien de la Mairie	25 allée Etienne Dolet	Appartement	T4	138 m ²
Gardien du groupe scolaire Monceau / Fontenoy	25 allée Fontenoy	Appartement	T3	67 m ²

Directrice de la Crèche des Berceaux de l'Ourcq	11 allée de Bragance	Appartement	T4	85 m ²
Encadrant du service gardiens et espaces verts du Stade Léo LAGRANGE	20 allée Anatole France	Pavillon	T3	60 m ²

L'avantage constitué par l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service sera valorisé au titre des avantages en nature.

Liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction dans le cadre d'une convention d'occupation précaire avec astreinte :

Emploi	Logement	Catégorie	Type	Surface
Directeur Général des Services	4-6 allée Pierre Brossolette	Appartement	T4	95 m ²
Gardien de la Salle multisports Lino Ventura	3 allée de Berlin	Appartement	T4	80 m ²

Le Maire est chargé de régler par arrêté individuel l'attribution d'un logement de fonction. Il est précisé que les concessions de logement restent précaires et révocables et que leur durée est directement limitée à l'occupation de l'emploi et de l'exercice des fonctions qui le justifie.

Les impôts locaux et taxes frappant le logement (taxe d'habitation, d'enlèvement des ordures ménagères, etc...) restent à la charge de l'agent logé.

Le Maire est seul décisionnaire de l'attribution du logement de fonction.

DÉCIDE l'attribution d'un véhicule de fonction à la Directrice Générale des Services.

Le Maire est chargé de régler par arrêté individuel l'attribution d'un véhicule de fonction.

DÉCIDE que les agents travaillant pour les Restaurants Communaux dans les écoles et les crèches, les chauffeurs chargés des livraisons des restaurants scolaires, les agents de la Police Municipale, les Agents de Surveillance de la Voie Publique (A.S.V.P.), les agents des Espaces Verts affectés au Stade Léo Lagrange peuvent bénéficier, au titre de leur activité, de la fourniture d'un repas qui constitue un avantage en nature.

Ces avantages en nature entrent dans le calcul des cotisations de sécurité sociale, ils sont également soumis à la Contribution Sociale Généralisée (CSG) et à la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS).

Ces avantages sont évalués en euros, selon des montants forfaitaires qui sont revalorisés le 1^{er} janvier de chaque année, suivant l'évolution des prix à la consommation des ménages. A titre indicatif, au 1^{er} janvier 2022, le montant forfaitaire de l'avantage en nature « repas » notifié par l'URSSAF est de 5,00 € par repas.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique de Bondy et affichée en mairie.

2022.00045 - Adoption d'un protocole transactionnel entre Madame Jasmina TRAN et la Ville des Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

35 votants – Adopte à l'Unanimité

DECIDE d'approuver le projet de protocole transactionnel joint en annexe, conclu entre la collectivité et Madame Jasmina TRAN.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel et tout document y afférant.

PRÉCISE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique de Bondy et affichée en mairie.

2022.00046 - Adoption d'un protocole transactionnel entre Monsieur Philippe QUENNEVAT et la Ville des Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

35 votants – Adopte à l'Unanimité

DECIDE d'approuver le projet de protocole transactionnel joint en annexe, conclu entre la collectivité et Monsieur Philippe QUENNEVAT.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel et tout document y afférant.

PRÉCISE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique de Bondy et affichée en mairie.

2022.00047 - Tableau des emplois - Budget principal Ville

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

35 votants – Adopte à la Majorité

32 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

DECIDE d'adapter le tableau des emplois au nouvel organigramme de la collectivité à effectif constant.

DECIDE de créer un emploi de Directeur de la Santé, poste n° 4634, ouvert au cadre d'emplois suivants :

- Attachés territoriaux,
- Conseillers socio-éducatifs,
- Médecins territoriaux,
- Cadres territoriaux de santé paramédicaux,
- Infirmiers territoriaux en soins généraux,

ou susceptible d'être pourvu par un médecin praticien contractuel.

RAPPELLE que tout emploi créé peut être pourvu par un fonctionnaire lorsque le statut le permet, ou à défaut par un agent contractuel dans les conditions fixées au Code général de la fonction publique (Livre III Titre III Recrutements par contrat), et que dans ce cas, la rémunération sera calculée au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement.

FIXE le tableau des emplois au 1^{er} mai 2022 tel que présenté en annexe.

PRÉCISE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique de Bondy et affichée en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22 H 30.

Fait aux Pavillons-sous-Bois, le 13 avril 2022.

Le Maire,

Katia COPPI